



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BELLECHASSE

N° de résolution
ou annotation **MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS**
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, tenue le 6 octobre 2020 par visioconférence, à l'heure ordinaire des séances du conseil et à laquelle étaient présents :

<i>M. Guillaume Vermette</i>	<i>Mme Denise Lapierre</i>
<i>Mme Myriam Goulet</i>	<i>Mme Sylvie Lemelin</i>
<i>Mme Diane Bilodeau</i>	<i>Mme Diane Pouliot</i>

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Manon Goulet, mairesse. Est aussi présente, Mme Josette Dufour, directrice générale & secrétaire-trésorière.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 SEPTEMBRE 2020**
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION**
 - 4.1 *Comptes et adoption;*
5. **DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX)**
 - 5.1 *Les communiqués;*
 - 5.2 *Embauche « Secrétaire- trésorier adjoint »*
 - 5.3 *Congédiement du directeur des travaux publics*
 - 5.4 *Nomination d'un contremaître par intérim*
 - 5.5 *Renouvellement prêt no 1 Desjardins – solde 26 412 \$*
 - 5.6 *Question(s) de l'assemblée*
6. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS**
 - 6.1 *Octroi de contrat – contrôle qualitatif des matériaux – réfection du 2^{ième} rang ouest sur 600 mètres*
 - 6.2 *Entente concernant la fermeture des routes*
7. **DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**
 - 7.1 *Étude technique piscine extérieure*
 - 7.2 *Coopération municipale*
 - 7.3 *Dépôt d'une demande d'aide programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Requalification du centre socio-culturel de Saint-Gervais*
8. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

9. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT**

- 9.1 *Règlement 349-20 modifiant le règlement de construction no 248-04 de façon à restreindre les garages de toile d'usage commercial, industriel et agricole*
- 9.2 *Nomination d'une personne désignée*
- 9.3 *Approbation d'une enseigne au 251, rue Principale*

10. **DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE**

11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION

Les membres du conseil se lèvent et ont un moment de réflexion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

201001 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que lu.

Adopté unanimement.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

201002 *Pour le procès-verbal du 1 septembre 2020 :*

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2020 tel que présenté et déposé à la table du conseil.

Adopté unanimement.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION:

4.1 COMPTES ET ADOPTION

201003 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois de septembre 2020 tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise le directeur général à en faire le paiement :

<i>Administration générale :</i>	<i>33 502.11</i>	<i>\$</i>
<i>Sécurité publique:</i>	<i>10 028.03</i>	<i>\$</i>
<i>Transport routier:</i>	<i>33 552.12</i>	<i>\$</i>
<i>Hygiène du milieu:</i>	<i>9 758.01</i>	<i>\$</i>
<i>Santé & Bien-être</i>	<i>0.00</i>	<i>\$</i>



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

Aménagement et urbanisme	1 666.96	\$
Loisirs et culture:	16 485.86	\$
Frais de financement :	0.00	\$
Activités financières :	0.00	\$
TOTAL :	104 993.09	\$

Adopté unanimement.

5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX):

5.1 LES COMMUNIQUÉS

5.1.1 DEMANDE ACCÈS-LOGIS

201004

Le confinement à la maison et les temps inédits rappellent plus que jamais l'importance d'avoir un logement décent. L'Association des groupes de ressources techniques du Québec souhaite demander au gouvernement de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et demande notre appui.

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne semblent pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU d'appuyer la demande de l'Association des groupes de ressources techniques du Québec demandant au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

Adopté unanimement.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

5.2 EMBAUCHE « SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT »

ATTENDU la résolution no 200805 annonçant le départ à la retraite de la secrétaire trésorière adjointe et autorisant l'affichage du poste demeurant vacant;

ATTENDU l'affichage du poste « Secrétaire trésorier adjoint » et les candidatures reçues;

201005 *ATTENDU le processus d'embauche et la recommandation du comité d'embauche;*

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche de Mme Renée Favreau à titre de secrétaire-trésorière adjointe;

QUE son entrée en poste soit effective le 13 octobre 2020;

D'autoriser Mme Josette Dufour, directrice générale, à signer le contrat de travail selon les termes entendus entre les parties.

Adopté unanimement.

5.3 CONGÉDIEMENT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

201006

ATTENDU l'embauche du directeur des travaux publics confirmée le 7 juillet 2020 et son entrée en poste, le 17 août 2020;

ATTENDU QUE ce poste avait été comblé à la suite d'une publication dans le Québec municipal ainsi qu'après des rencontres entre le comité de sélection de la municipalité et les candidats ayant démontré de l'intérêt pour ce poste;

ATTENDU QUE dès l'entrée en poste du nouveau directeur, plusieurs objectifs et demandes qui lui ont été faites n'ont pas été rencontrées ou respectées;

ATTENDU QUE plusieurs rencontres n'ont pas permis d'améliorer de façon significative la prestation de ce directeur;

ATTENDU l'importance du lien de confiance qui doit exister entre un employeur et son directeur;

ATTENDU les articles 82 et suivants de la Loi sur les normes du travail (RLRQ, c. N-1.1) qui prévoient notamment la possibilité de mettre fin à un contrat de travail sans avis préalable pour un salarié qui ne justifie pas 3 mois de service continu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU de confirmer le congédiement du directeur des travaux publics qui lui a été annoncé le 17 septembre 2020;

De remettre à celui-ci les sommes dues par la municipalité notamment pour ses vacances accumulées et non utilisées.

Adopté unanimement.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

5.4 NOMINATION D'UN CONTREMAÎTRE PAR INTÉRIM

201007

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU le départ à la retraite du contremaître le 2 octobre 2020;

ATTENDU qu'il faut confier une charge par intérim à quelqu'un afin d'assurer le bon déroulement des opérations relatives aux travaux publics;

ATTENDU l'expérience acquise de M. Gaétan Laflamme et son intérêt à assumer temporairement la charge notamment en lien avec la coordination des travaux de l'équipe voirie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU de confirmer la nomination de M. Gaétan Laflamme à titre de contremaître par intérim;

De bonifier temporairement la rémunération salariale de M. Gaétan Laflamme à l'échelle contremaître 2020, échelon 6;

QUE cette décision soit révisée en fonction de l'avancement du processus menant à l'embauche d'un nouveau directeur des travaux publics;

QUE cette décision soit considérée temporaire jusqu'à ce que le conseil en décide autrement.

Adopté unanimement.

5.5 RENOUVELLEMENT PRÊT NO 1 DESJARDINS – SOLDE 26 412 \$

ATTENDU QUE le prêt no 1 à Desjardins, en lien avec le règlement d'emprunt 262-05 visant à assurer le financement des travaux du développement Promutuel Bellechasse sur la rue Tanguay, venait à échéance le 9 septembre 2020;

201008

ATTENDU la proposition du centre financier aux entreprises Desjardins Lévis-Lotbinière- Bellechasse pour le refinancement du solde de 26 412 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 262-05 pour un terme de 5 ans, intérêts semestriels, capital annuel, à 3.30 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

De renouveler le prêt no 1 dont le solde est de 26 412 \$, pour un terme de 5 ans à 3,30 % conformément à la proposition du centre financier aux entreprises Desjardins Lévis-Lotbinière-Bellechasse;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat de refinancement pour et au nom de la municipalité de Saint-Gervais.

Adopté unanimement.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

5.5 QUESTION(S) DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'est posée à l'assemblée.

N° de résolution
ou annotation

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS:

6.1 OCTROI DE CONTRAT – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DU 2^{IÈME} RANG OUEST SUR 600 MÈTRES

201009

ATTENDU les soumissions reçues dans le cadre du contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection du 2^{ième} rang ouest sur 600 mètres (sur invitation);

ATTENDU les soumissions reçues et leur classement :

- *Groupe ABS = 5 358.87 \$ (taxes incluses)*
- *Englobe = aucune offre de services n'a été déposée*
- *FNX-Innov = 6 857,37 \$ (taxes incluses)*

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU de confirmer l'octroi du contrat à Groupe ABS qui s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme soit pour une somme de 5 358.87 \$ (taxes incluses).

Adopté unanimement.

6.2 ENTENTE CONCERNANT LA FERMETURE DE ROUTES

201010

ATTENDU la résolution no 191121 annonçant le non renouvellement de l'entente avec le MTQ concernant la fermeture de la route 279;

ATTENDU QUE le MTQ a proposé une nouvelle entente visant à bonifier son financement relativement auxdites fermetures entre le 1^{er} août 2020 et le 31 juillet 2021;

ATTENDU QUE malgré la bonification financière proposée, la municipalité de Saint-Gervais ne dispose pas des ressources humaines et matérielles pour assurer et prendre en charge les fermetures de ladite route;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU de refuser la nouvelle proposition d'entente de collaboration avec le Ministère des transports pour la fermeture des routes en situation d'urgence dans le périmètre de la municipalité;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

de demander au MTQ de continuer d'assumer cette responsabilité entièrement, et ce, sans aucune collaboration de la municipalité et de les remercier pour avoir pris le temps de revoir les différentes clauses de l'entente.

N° de résolution
ou annotation *Adopté unanimement.*

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1 ÉTUDE TECHNIQUE PISCINE EXTÉRIEURE

201011

Dans la foulée des actions menant à l'élaboration du nouveau plan triennal en immobilisations 2021, le conseil souhaite obtenir l'information requise pour assurer une saine gestion de l'installation aquatique de façon sécuritaire pour ainsi, prévenir les risques d'incidents et leurs fâcheuses conséquences en tout temps. De plus, cette étude permettra d'obtenir une vision claire tant qu'à l'usage des bâtiments adjacents. Pour ce faire, une étude technique comprenant une inspection est requise.

ATTENDU QUE conformément au règlement 337-18 sur la gestion contractuelle, une recherche de fournisseurs potentiels a été faite;

ATTENDU QUE le degré d'expertise nécessaire pour mener l'étude technique;

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec nous réfère à la Société de sauvetage du Québec qui œuvre à établir des standards en matière de gestion de la sécurité aquatique à titre d'expert canadien en surveillance aquatique et leur expertise en la matière (conseils);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU de mandater la Société de sauvetage du Québec afin d'étudier l'installation aquatique et nous faire les recommandations qui s'imposent. Le budget est estimé à approximativement 1500,00\$.

Adopté unanimement.

7.2 COOPÉRATION MUNICIPALE

201012

ATTENDU la résolution adoptée par le Conseil de la MRC le 27 novembre 2019 (no C.M. 19-11-233) reconnaissant le Comité consultatif en loisirs de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU la résolution adoptée par le Conseil de la MRC le 20 septembre (no C.M. 20-09-206) acceptant l'offre de service de la firme ESCABEAU;

ATTENDU qu'un mandat a été octroyé au Comité consultatif en loisirs pour la rédaction d'un plan d'action par la résolution adoptée par le Conseil de la MRC le 27 novembre 2019 (C.M. 19-11-234);

ATTENDU que la consultation publique est l'un des outils de travail retenu par le Comité consultatif en loisirs afin de favoriser l'atteinte des objectifs fixés;



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

ATTENDU que pour réaliser la consultation publique (élus et OBNL) les membres du Comité en sont arrivés à la conclusion qu'il est plus réaliste de confier ce mandat à l'externe;

ATTENDU que la firme l'ESCABEAU a fait une présentation de son offre de service lors d'une séance de travail du Conseil de la MRC;

ATTENDU qu'une telle démarche serait admissible à une aide financière de 50% selon le programme de coopération inter municipale et que la date butoir du dépôt des documents est le 9 octobre prochain;

ATTENDU que les critères du programme d'aide financière du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation requièrent une résolution du Conseil de la MRC de même qu'une résolution des municipalités participant au projet.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de la firme l'ESCABEAU tel que présenté au montant de 34 508,03\$ taxes incluses conditionnellement à l'acceptation de l'aide financière de 50% du programme de coopération inter municipale du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la MRC de Bellechasse contribue à la démarche pour un montant de 8 272,16\$ taxes incluses et Branché sur Bellechasse pour un montant de 8 272,16\$ taxes incluses pour un total de 17 254,02\$ taxes incluses représentant le montant non subventionné (50%) de l'offre de service;

QUE la municipalité de Saint-Gervais confirme son intérêt à participer sans frais à cette démarche et achemine une copie de cette résolution au plus tard le 8 octobre 2020 aux membres du Comité consultatif en loisirs.

Adopté unanimement.

7.3 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) - REQUALIFICATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINT-GERVAIS

ATTENDU le Programme d'aide financière « Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) (Programme) », qui vise à soutenir la réalisation de projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou conversion, d'agrandissement ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens;

201013

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais souhaite présenter une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en 2020 pour un projet « Requalification du centre socio-culturel de Saint-Gervais »;

ATTENDU QUE ce projet consiste à la mise aux normes et la rénovation d'un centre communautaire;

ATTENDU QUE ce projet vise notamment à permettre la concrétisation de projets d'infrastructures pour résoudre des problématiques et de maintenir l'état fonctionnel et sécuritaire de l'infrastructure;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉE PAR GUILLAUME VERMETTE

N° de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais autorise le dépôt du projet (Requalification du Centre Socio-Culturel de Saint-Gervais) au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme « Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) »;

QUE la municipalité confirme qu'elle a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter les modalités s'appliquant à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts inadmissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris les dépassements de coûts;

QUE la Municipalité de Saint-Gervais désigne Mme Josette Dufour, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté unanimement.

8. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers(ères) discutent de leurs dossiers respectifs à tour de rôle.

Monsieur Guillaume Vermette informe le conseil que le coordonnateur du comité «Avenir des Églises» a terminé son mandat, nous devons voir à assurer son renouvellement.

9. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT :

RÈGLEMENT 349-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 248-04 DE FAÇON À RESTREINDRE LES GARAGES DE TOILE D'USAGE COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET AGRICOLE

201014

ATTENDU l'avis de motion de même que le premier projet de règlement déposé et adopté lors de la séance du conseil tenue le 3 mars 2020;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 31 août 2020 suite à l'avis public publié dans le Gervaisien du 14 Août 2020;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement no 349-20 modifiant le règlement de construction no 248-04 de façon à restreindre les garages de toile d'usage commercial, industriel et agricole, le 1er septembre 2020;

ATTENDU QUE l'analyse préliminaire de la conformité du second projet de règlement 349-20 indique que le projet de règlement est conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Bellechasse;

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

ET RÉSOLU QUE soit adopté le règlement no 349-20 sans changement et modifiant le règlement de construction no 248-04 de façon à restreindre les garages de toile d'usage commercial, industriel et agricole, tel que rédigé et déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adopté unanimement.

9.1 NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE

201015

*ATTENDU QU'*en vertu de la section IV de la Loi sur les compétences municipales, chaque municipalité locale doit désigner une personne pour tenter de régler les mésententes relatives aux clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts;

ATTENDU QUE certaines personnes qui avaient été nommées précédemment à titre de personne désignée pour l'application de la section IV de la Loi sur les compétences municipales ne sont plus à l'emploi de la MRC;

ATTENDU QUE l'article 35 de la section IV de la Loi sur les compétences municipales précise que l'acte de désignation doit prévoir la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée;

ATTENDU la résolution no 180615 désignant les personnes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal désigne M. Francis Rioux et/ou Mme Janik Gaudreault et/ou Mme Marie-Lou Asselin pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales sur l'ensemble du territoire de la Municipalité;

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution # 180615;

QUE la rémunération et les frais admissibles soient les suivants :

Ouverture du dossier : 50.00 \$

Pour le travail de la personne désignée (vocation sur le terrain, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc.) : 75.00 \$/heure

Déboursés divers (frais pour services professionnels, avocats, agronomes, ingénieurs, transmissions de documents, etc.) : coût réel

Frais de déplacement : 48 ¢/km

Adopté unanimement.

9.2 APPROBATION D'UNE ENSEIGNE AU 251, RUE PRINCIPALE

ATTENDU la demande de PIIA 2020-02 reçue, 251, Principale qui doit être soumise à une approbation par le conseil municipal puisqu'un règlement sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale affecte ce secteur;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU la recommandation du comité d'urbanisme soit d'autoriser la demande telle que proposée le 18 septembre 2020, d'inviter le propriétaire à assurer le maintien en bon état l'enseigne et de s'assurer que le cadre métallique de l'enseigne soit repeint en noir.

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE d'autoriser la demande telle que proposée le 18 septembre 2020 d'inviter le propriétaire à assurer le maintien en bon état l'enseigne et de s'assurer que le cadre métallique de l'enseigne soit repeint en noir.

Adopté unanimement.

10. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE:

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Josette Dufour, directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Gervais, ce mardi 6 octobre 2020.

Josette Dufour
Directrice générale & secrétaire-trésorière

11. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21 :20 heures.

Adopté unanimement.

Je soussigné, mairesse de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

Manon Goulet

Manon Goulet,
Mairesse

Josette Dufour,
Directrice générale & secrétaire-trésorière



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation